

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 22 avril 2016

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 132 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Vincent COULOMB - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Catherine PILA - Mireille BALLETTI représentée par Valérie BOYER - Jean-Pierre BAUMANN représenté par Georges MAURY - Mireille BENEDETTI représentée par Andrée GROS - Sabine BERNASCONI représentée par Patrick PAPPALARDO - Jean-Louis BONAN représenté par Annie GRIGORIAN - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sophie CELTON représentée par André MOLINO - Catherine CHAZEAU représentée par Marc LOPEZ - Monique CORDIER représentée par Dominique FLEURY VLASTO - Sandrine D'ANGIO représentée par Elisabeth PHILIPPE - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Bruno GILLES - Eric DIARD représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Michèle EMERY représentée par Daniel HERMANN - Régine GOURDIN représentée par Lionel VALERI - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Eric LE DISSES représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Josette FURACE - Antoine MAGGIO représenté par Dany LAMY - Patrick MAGRO représenté par Michel ILLAC - Guy MATTEONI représenté par Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI représentée par Carine ROGER - Marie MUSTACHIA représentée par Jacques BESNAÏNOU - Patrick PADOVANI représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Julien RAVIER représenté par Isabelle SAVON - Stéphane RAVIER représenté par Jeanne MARTI - Eric SCOTTO représenté par Patrick MENNUCCI - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Véronique PRADEL - Maxime TOMMASINI représenté par Christyane PAUL - Martine VASSAL représentée par Yves MORAINÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Laurent COMAS - Michel DARY - Arlette FRUCTUS - Martine GOELZER - Laurent LAVIE - Laurence LUCCIONI - Grégory PANAGOUDIS - Guy PONTOUS - Jean ROATTA - Nathalie SUCCAMIELE - Karim ZERIBI.

Signé le 22 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 04 mai 2016

HN 016-021/16/CT

**■ Avis sur le projet de délibération du Conseil de la Métropole : Desserte sanitaire et pluviale des quartiers de la Grave les Médecins à Marseille 13ème arrondissement. Demande d'ouverture de l'enquête publique préalable à l'institution d'une servitude administrative
DUFSV 16/14408/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire a proposé au Conseil de Territoire d'accepter les conclusions du rapport suivant :

L'article L.5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que préalablement à leur examen par le Conseil de la Métropole, le Conseil de Territoire est saisi pour avis des projets de délibération satisfaisant à deux conditions cumulatives : leur exécution est spécifiquement prévue, en tout ou partie, dans les limites du territoire, et ils concernent les affaires portant sur le développement économique, social et culturel, l'aménagement de l'espace métropolitain et la politique locale de l'habitat.

Dans ce cadre, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du projet de délibération ci-annexé.

Présentation du rapport :

Afin d'améliorer la situation des quartiers de la Grave et des Médecins et de permettre leur développement, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence conduit un projet de desserte sanitaire et pluviale au titre de ses compétences propres.

Par délibération du 28 juin 2008, le Conseil de Communauté a approuvé la déclaration de projet de l'opération de desserte sanitaire et pluviale de la Grave et des Médecins.

Par arrêté du 8 octobre 2008, la préfecture des Bouches-du-Rhône a déclaré d'utilité publique au bénéfice de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole les travaux nécessaires à la réalisation de la desserte sanitaire et pluviale de la Grave et des Médecins.

Cet arrêté a été prorogé par arrêté n° 2013-45 du 30 août 2013, les acquisitions foncières n'étant pas terminées. Cette opération de desserte sanitaire et pluviale a été reconduite à l'identique par rapport à la déclaration d'utilité publique initiale. En effet, son objet et la définition du périmètre demeurent inchangés.

Compte tenu de l'intérêt de réaliser cette opération indispensable pour la salubrité de ce quartier et devant le refus constant de certains propriétaires d'autoriser le passage des canalisations sanitaires et pluviales dans les propriétés privées, il convient de recourir à l'établissement d'une servitude administrative au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence créée depuis le 1^{er} janvier 2016 qui se substitue dans les droits et obligations de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole, qui l'autorisera à réaliser le réseau projeté.

L'objet du rapport soumis au Conseil de la Métropole est d'approuver le lancement de la procédure d'institution d'une servitude administrative.

Le Conseil de Territoire,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5218-1 et suivants ;
- Le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 134-11 et suivants et les articles L. 153-1 et suivants ;

**Signé le 22 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 04 mai 2016**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 de délégation de compétences du Conseil de la Métropole aux Conseils de Territoires ;
- La délibération HN 01-011/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire n° 1 procédant à l'élection du Président du Conseil du Territoire n° 1 ;
- La lettre de saisine du Président du Conseil de la Métropole du 12 avril 2016 ;
- Le projet de délibération du Conseil de Métropole Aix-Marseille-Provence : « Desserte sanitaire et pluviale des quartiers de la Grave les Médecins à Marseille 13^{ème} arrondissement. Demande d'ouverture de l'enquête publique préalable à l'institution d'une servitude administrative ».

Où le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

Le Conseil de Territoire émet un avis favorable sur le projet de délibération du Conseil de Métropole « Desserte sanitaire et pluviale des quartiers de la Grave les Médecins à Marseille 13^{ème} arrondissement. Demande d'ouverture de l'enquête publique préalable à l'institution d'une servitude administrative ».

Article 2 :

Cette délibération entrera en vigueur dès qu'elle aura acquis son caractère exécutoire.

Article 3 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à prendre toutes dispositions concernant l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité
des membres présents et représentés

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire

Guy TEISSIER

Signé le 22 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 04 mai 2016